



**Centre de formation FAIR**

Animation socioculturelle

Jeunesse Education Populaire et du Sport

Alternance

CFA

Contrat d'apprentissage

# PROGRAMME DE FORMATION

## DEJEPS BI-QUALIFICATION

### Développement, de Projets, Territoire et Réseaux et Animation Sociale

Intitulé de la formation	Code RNCP	Code ROME	Formacode
<b>DEJEPS mention DPTR et AS</b> Diplôme d'Etat Jeunesse Education Populaire et du Sport Développement de Projets, Territoire et Réseaux / Animation Sociale	4900	G1203 K1206	44067 32035

Contacts	Nom	Mail	Téléphone
Service administratif	Secrétariat	<a href="mailto:Assistante.administrative@associationfair.fr">Assistante.administrative@associationfair.fr</a> <a href="mailto:Secretariat@associationfair.fr">Secretariat@associationfair.fr</a>	0262 77 58 32 0692 96 56 70
Référent handicap	Alice GUILLOU	referent_handicap@associationfair.fr	0693 52 53 09
Mobilité internationale	Véronique BOULANGER	referent_mobilite@associationfair.fr	0692 96 56 70

#### Métier :

Le DEJEPS est un diplôme professionnel de coordinateur de niveau 5. Il est délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il est inscrit au Registre National des Certifications Professionnelles.

Le DEJEPS atteste l'acquisition de compétences permettant l'exercice d'une activité professionnelle de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.



Les différentes spécialités du DEJEPS correspondent à des champs d'activités spécifiques (perfectionnement sportif, activités socio-éducatives ou culturelles). Cependant sa structure en unités capitalisables (4) permet un passage plus facile d'une spécialité à l'autre.

La spécialité « Animation Socio-éducative ou Culturelle » amène à une qualification professionnelle permettant d'exercer le métier de coordonnateur-trice au sein de différentes structures associatives ou publiques accueillant des publics variés de la petite enfance au public adulte. Elle permet la construction de compétences dans la conception et la mise en œuvre de projets socio-éducatifs ou culturels.

La Mention AS « Animation Sociale » vise à développer les compétences, à concevoir et à mettre en vie des situations visant la prise en compte de différentes dimensions de liens sociaux, à mettre en œuvre des situations relationnelles adaptées aux réalités des publics en identifiant les « facteurs risques » inhérents, à connaître et mobiliser les ressources contextuelles et à établir des relations partenariales

La Mention DPTR « Développement de Projets, Territoires et Réseaux » prépare à l'exercice du métier d'animateur·ice-coordonnateur·ice, responsable de projet enfance/ jeunesse sur un territoire, garant de la qualité des pratiques éducatives et pédagogiques.

Les types d'emplois visés :

- Animateur-coordonnateur, animateur de réseau, coordonnateur d'activités, coordonnateur technique, responsable d'animation, agent de développement de la vie associative, responsable fédéral, éducateur sportif, animateur socio-éducatif, accompagnateur, adjoint de direction, coordonnateur de projet...

### Objectifs opérationnels de la formation :

- Concevoir l'animation dans une démarche d'éducation populaire, au sein d'une structure de l'intervention sociale
- Travailler en équipe avec des professionnels de formation et de cultures professionnelles différentes
- Prendre en compte la personne, dans une action collective, et dans une démarche d'intervention sociale avec un accompagnement individualisé des publics en situation d'exclusion ou d'isolement social ou professionnel





- Coordonner des projets d'animation en prenant en compte les caractéristiques des publics en situation de handicap, de dépendance et d'exclusion
- Conduire des actions de formation auprès d'autres professionnels et de bénévoles.

### Contenu de la formation :

#### Les UC "Transversaux" :

- > UC 1 : Être capable de concevoir un projet d'action
- > UC 2 : Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

#### Les UC des Mentions AS et DPTR :

- > UC 3 : Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative
- > UC 4 : Animer en sécurité dans le champ d'activité

### Dates prévisionnelles de la formation et lieu :

DEJEPS DPTR et AS 1	15/11/2021 au 28/07/2023	Saint-Paul
DEJEPS DPTR et AS 2	07/10/2022 au 27/01/2025	Saint-Paul
DEJEPS DPTR et AS 3	23/10/2023 au 26/01/2026 (prévisionnel)	Saint-Paul

### Tarifs et financements :

Contactez le service administratif pour la réalisation d'un devis personnalisé (Les coordonnées sont indiquées en 1<sup>ère</sup> page de ce document).

### Déroulé de formation :

Le cursus de formation est basé sur le principe de l'alternance entre le centre de formation et l'entreprise où les situations pratiques d'apprentissage sont sous la responsabilité d'un tuteur ou d'un maître d'apprentissage.

### Certification / diplôme :

Le DEJEPS est un diplôme professionnel de coordinateur de niveau 5 (niveau bac+2). Il est délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il est inscrit au Registre National des Certifications Professionnelles.

Le DEJEPS atteste l'acquisition de compétences permettant l'exercice d'une activité professionnelle de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.





## Modalités de certification :

### **UC 1 et 2** : Modalités de l'épreuve certificative

L'évaluation de cette épreuve comporte la validation des UC1 et UC2.

Le (la) candidat(e) transmet un document personnel écrit, retraçant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action dans le champ d'activité défini dans la mention « Développement Projet Territoire et Réseau », assortie de son évaluation.

Ce document permettra de vérifier les capacités du candidat à mettre en œuvre un projet dans tous ses aspects méthodologiques, à analyser son environnement, à comprendre les besoins du public et y répondre, à en tirer parti pour proposer une évaluation de son projet.

Le (la) candidat(e) transmet le document écrit, aux experts, quinze jours avant l'épreuve, par l'intermédiaire de l'organisme de formation. Cet écrit doit être élaboré avec un outil numérique, comprenant au moins 30 pages hors annexes.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 45 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 25 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Pour la présentation orale, le (la) candidat(e) devra s'appuyer sur un diaporama numérique.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2.

### Evaluation

L'UC 1 et l'UC 2 sont validés si le candidat a validé l'ensemble des OI concernés.

### **UC 3 et 4**

- Production d'un document :

Le (la) candidat(e) transmet un document d'une vingtaine de pages, hors annexe, distinct du document présenté pour la certification des UC1 et UC2.

A partir du contexte du projet initial, cet écrit présente les besoins et attentes identifiées des acteurs, afin de proposer un projet d'action de formation, tout en prenant en compte les démarches d'éducation populaire dans le champ du développement de projets territoires et réseaux.

Le (la) candidat(e) transmet le document écrit, aux experts, quinze jours avant l'épreuve, par l'intermédiaire de l'organisme de formation.





- Mise en situation professionnelle :

Les stagiaires seront évalués en cours de formation par une commission pédagogique, qui sera convoquée pour chaque UC. A l'issue des sessions de jury, éventuellement du rattrapage, chaque UC est certifié par la DRAJES de la Réunion.

Le (la) candidat(e) conduit une séquence d'animation en lien avec son écrit. Son rôle sera d'accompagner le public choisi par le (la) candidat(e) : (bénévoles, élus associatifs, intervenants ou salariés, ...) afin de les aider à s'approprier une démarche pédagogique cohérente et efficace avec le public de la structure.

Ce groupe sera constitué de 6 personnes au minimum. La séquence d'animation se fera dans sa structure d'alternance professionnelle d'une durée comprise entre 45 minutes au minimum et de 60 minutes au maximum face aux deux évaluateurs.

Le candidat fait l'objet d'un échange portant sur le document et sa séquence d'animation, d'une durée de 45 minutes au maximum dont 15 minutes de présentation par le candidat devant deux évaluateurs.

#### Evaluation

L'UC 3 et l'UC 4 sont validées si le candidat a validé l'ensemble des OI.

#### Modalités pédagogiques :

La pédagogie mise en œuvre est basée sur l'Education nouvelle. Il s'agit de s'appuyer sur la pédagogie de groupe pour créer une dynamique d'apprentissage basée sur la mutualisation et l'autonomie.

Les formateurs sont tous issus de l'Education populaire et diplômés de l'animation professionnelle et/ou de filières universitaires en sciences humaines et sociales.

Les techniques pédagogiques sont basées sur l'alternance entre travail collectif, semi-collectif et individuel. Les stagiaires seront amenés à se mettre en situation pratique tout en abordant les thèmes de façon théorique.

L'organisme de formation met à disposition l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de la formation : ordinateurs, tableaux, salles équipées, etc.

Une partie des cours sont réalisées en distanciel

#### Modalités d'évaluation :

Tout au long de la formation :

- Accompagnement à l'écriture





- Entretien individuel
- Visite de stage en entreprise
- Rencontre des tuteurs
- Mises en situation
- Quizz
- Etudes de cas

### Le public éligible :

Tous publics, demandeurs d'emploi, salariés (emploi d'avenir, PEC, CDD, CDI, ...), personnes en reconversion professionnelle, personnes en situation de handicap.

Personnes ayant animé avec encadrement de groupe.

### Les prérequis :

Soit être titulaire :

- D'un diplôme de niveau IV de l'animation, ou du travail social
- D'un diplôme de niveau III enregistré au répertoire national des certifications professionnelles,
- Attester d'un niveau de formation de niveau IV et justifier d'une expérience d'animation de 6 mois minimum,
- Justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 h minimum.

Posséder une réelle expérience professionnelle ou bénévole dans le champ de l'animation socioculturelle, en rapport avec le profil visé. Pour les candidats qui n'occuperaient pas déjà de telles fonctions mais qui seraient néanmoins admis à l'issue des sélections, l'employeur devra préalablement s'engager à leur confier des responsabilités compatibles avec le profil visé. Les candidats doivent en outre être capables de présenter un projet professionnel cohérent et pertinent.

Être titulaire de :

- L'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les Français de moins de 25 ans
- L'attestation de formation aux premiers secours ou PSC1 ou SST
- La ou les attestations justifiant de la satisfaction aux exigences préalables fixées par l'arrêté relatif à la mention ;
- Le cas échéant, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive concernée par la mention, datant de moins de trois mois.



- Avoir 18 ans minimum
- Être en situation d'emploi ou demandeur d'emploi,
- Satisfaire aux épreuves d'entrée en formation.
- Justifier des exigences préalables

### Les aptitudes requises :

Répondre aux prérequis réglementaires ;  
Expériences professionnelles significatives sur les champs concernés ;  
Projet professionnel clairement défini ;  
Exercé ou visé un poste exerçant des responsabilités ;  
Ponctualité ;  
Posture respectueuse.

### Modalités d'accès :

- Inscription via le [site Internet](#) ou auprès du service administratif, par mail, par téléphone (voir coordonnées page 1) ou sur place au siège : 87 rue Augustin Archambaud 97410 SAINT-PIERRE ;
- Participation à la réunion d'information collective et job dating ;
- Entretien individuel ;
- Passation de tests écrits ;
- Décision par la commission de recrutement.

### Délai d'accès :

La phase de recrutement débute en moyenne 6 mois avant la date de démarrage de l'action.

Les candidats sont convoqués par ordre de la date d'inscription et en fonction de la liste d'attente.

### Durée, amplitude

Amplitude de la formation : 21 mois  
Nombre d'heures de formation : 1768 heures  
Formation théorique : 868 heures  
Formation pratique : 900 heures d'alternance  
Public : 12 à 25 stagiaires  
Lieu : Saint Pierre / Saint Paul



### Parcours de formation proposé :

Formation en présentiel ou distanciel 2 à 3 jours/semaine tout en travaillant en alternance dans sa structure d'accueil (stage) pour un total de 35h/semaine heures de formation comprises.

Pas de face à face pédagogique en centre de formation les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires.

La formation est composée de plusieurs blocs de compétences. Le stagiaire peut valider le Diplôme d'Etat (réussite totale) ou un ou plusieurs blocs de compétences (réussite partielle).

### Débouchés et suite de parcours :

Le titulaire du DEJEPS exerce le métier de coordinateur dans une association, un club sportif ou une entreprise. Il peut également préparer les concours de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière.

La formation DEJEPS conduit à des fonctions très diversifiées dans le domaine de l'animation :

- Animateur coordinateur
- Animateur de réseaux
- Coordinateur d'activités
- Coordinateur technique
- Responsable d'animation
- Agent de développement de la vie associative
- Animateur socio-éducatif
- Adjoint de direction
- Coordinateur de projets

### Equivalences / dispenses :

Le titulaire du diplôme d'Etat d'assistant de service social, du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé ou du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale obtient de droit l'unité capitalisable 1 (UC 1) « Etre capable de concevoir un projet d'action » et l'unité capitalisable 2 (UC 2) « Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « animation socio-éducatif ou culturelle ».







Est titulaire de	La personne qui remplit les conditions suivantes
l'unité capitalisable 1	- être inscrit dans le cursus du diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation et en possession d'un livret de formation en cours de validité et - être titulaire des unités de formation "environnement social de l'animation" et "technique d'animation" et avoir validé le stage pratique de ce diplôme.
l'unité capitalisable 2	- être inscrit dans le cursus du diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation et en possession d'un livret de formation en cours de validité et - être titulaire des unités de formation "gestion, administration, organisation", "technique d'animation" et avoir validé le stage pratique de ce diplôme.
l'unité capitalisable 3	- être inscrit dans le cursus du diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation et en possession d'un livret de formation en cours de validité et - être titulaire des unités de formation "pédagogie et relations humaines", "technique d'animation" et avoir validé le stage pratique de ce diplôme.
L'unité capitalisable 1 et l'unité capitalisable 2	Le titulaire du diplôme d'État d'assistant de service social
L'unité capitalisable 1 et l'unité capitalisable 2	Le titulaire du diplôme d'État d'éducateur spécialisé
L'unité capitalisable 1 et l'unité capitalisable 2	Le titulaire du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants
L'unité capitalisable 1 et l'unité capitalisable 2	Le titulaire du diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé
L'unité capitalisable 1 et l'unité capitalisable 2	Le titulaire du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale

Passerelles :

Aucune.





## Référent handicap

Vous avez une déficience pour laquelle vous souhaitez entreprendre des démarches, une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et souhaitez un accompagnement individualisé dans votre parcours de formation :

Merci de contacter Monsieur Trévor POLIZZI (referent\_handicap@associationfair.fr) afin d'étudier les adaptations à prendre en compte pour votre parcours de formation.

## Indicateurs :

Indicateurs de l'article L. 6111-8 du Code du travail calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale.

Le CFA FAIR vous informe de la mise à disposition de ces indicateurs sur le site de diffusion : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.

Nombre de stagiaires formés :

Année	Session	Effectif
2021	DEJEPS BI 1	Session en cours

Taux de réussite à la session d'examen :

Année	Session	Taux
2021	DEJEPS BI 1	Session en cours

Taux de satisfaction des stagiaires :

Année	Session	Taux
2021	DEJEPS BI 1	Session en cours

